

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 129 (1984)
Heft: 7-8

Artikel: Premier bilan à mi-1984 : un entretien
Autor: Delamuraz, Jean-Pascal / Reymond, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Premier bilan à mi-1984

Un entretien avec le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz,
chef du Département militaire fédéral

Jean-Pascal Delamuraz, conseiller national depuis 1975, conseiller d'Etat vaudois depuis 1981, a été élu brillamment au Conseil fédéral le 12 décembre 1983.

Né le 1^{er} avril 1936, marié et père de deux enfants, licencié ès sciences politiques de l'Université de Lausanne, Jean-Pascal Delamuraz a commencé ses activités professionnelles dans l'économie privée; il fut notamment, de 1961 à 1965, adjoint au directeur administratif de l'Exposition nationale 1964, avant de se consacrer totalement à la politique en devenant conseiller municipal lausannois en 1970, puis syndic de Lausanne en 1974.

Outre ses activités politiques, il occupa de nombreux mandats publics (membre du Conseil d'administration des CFF, par exemple). Dans le domaine militaire, il est capitaine des troupes de transport et a fait du service dans les 1^{er} et 3^e corps d'armée, en particulier à la div méc 1 et à la div mont 12. Conseiller national, il a toujours porté intérêt aux problèmes militaires, présida la Commission de gestion de la Chambre du peuple et fut membre de la Commission militaire de ce Conseil. A son actif, relevons en particulier le dynamisme, le courage et la lucidité dont il a fait preuve face au «Rapport Bachmann» et au «Rapport sur la réorganisation du Groupement de l'armement».

Il nous a paru intéressant de rencontrer le chef du DMF quelque six mois après son entrée en fonctions. Pour la RMS, Jean-Pascal Delamuraz tire un premier bilan de son action à la tête du DMF et détermine les priorités qu'il s'est fixées à moyen et à long terme, sans négliger des questions d'actualité, tels l'acquisition du char Léopard II, le problème des objecteurs, l'engagement civique des officiers.

Vous avez repris la tête du DMF en janvier 1984. Après ces quelques mois d'activité, quels sont vos contacts avec les chefs militaires suisses, particulièrement au sein de la CDM?

Les contacts – très étroits – que j'ai avec les membres de la CDM sont francs et fructueux. Cette commission joue très bien son rôle d'organe consultatif du chef du DMF et d'organe décisionnel dans certains domai-

nes. Mes visites auprès des troupes – qui font partie intégrante de ma tâche – me permettent de faire la connaissance des chefs et futurs chefs de l'armée, de mesurer l'engagement de la troupe et d'apprécier l'esprit qui y règne.

Tant vos amis que vos adversaires vous qualifient tous d'«homme politique». Après la Municipalité de

Lausanne, votre carrière parlementaire au Conseil national et votre activité au Conseil d'Etat vaudois, comment s'est effectué votre « passage » au DMF, à la tête d'hommes qui, par définition, ne sont pas, eux, des politiciens?

Les chefs de départements sont le lien entre l'autorité politique et l'administration qu'ils dirigent; j'ai exercé cette fonction dans les exécutifs où je siégeais avant mon élection au Conseil fédéral. Ayant eu, en tant que parlementaire, plusieurs occasions de m'occuper des affaires militaires, je connaissais déjà les principaux responsables du département. Nous travaillons positivement ensemble, la responsabilité de la conduite du département m'incombant.

Quel rôle l'armée suisse – et plus généralement la politique suisse de sécurité – peut-elle jouer dans la solution des conflits qui agitent la planète?

Par la stabilité qu'elle implique et qu'elle garantit au sein de l'Europe, la politique suisse de sécurité a toute sa valeur dans un monde qui est ébranlé en bien de ses points, moraux et géographiques tout à la fois. Sur le plan international, les efforts de notre diplomatie sont indispensables, dans nos offres de bons offices pour le règlement pacifique de différends et avec notre participation active à des conférences internationales telles que celles d'Helsinki, de Madrid et de

Stockholm. L'armée, en maintenant sa capacité de défense, assume sa mission dissuasive. Car une Suisse sûre est une contribution au maintien de la paix.

Quels contacts comptez-vous établir, développer ou éventuellement réduire avec les attachés militaires étrangers, avec des blocs militaires ou des Etats neutres?

Quelle coopération militaire la Suisse peut-elle se permettre (par exemple dans le cadre de la production en commun d'armes)?

Les contacts entre les gouvernements étrangers et le Conseil fédéral se font, en principe, au niveau des ambassadeurs. Je souhaite que ces contacts soient maintenus, dans le contexte favorable de notre neutralité, une neutralité en temps de paix, qui, je vous le rappelle, interdit toute coopération militaire. Avec les Etats neutres seulement, nous pouvons développer une certaine collaboration dans le domaine technique, au niveau de l'instruction et de l'armement. Et encore, les conditions sont si différentes que cette collaboration s'en trouve forcément restreinte.

Supposons que notre pays devienne membre de l'ONU. Au cas où les instances compétentes de cette organisation demanderaient à la Suisse de mettre un certain nombre de soldats à disposition des « Casques bleus », seriez-vous favorable à une telle idée?

La décision d'adhérer à l'ONU appartient au peuple suisse. Si telle était sa volonté, l'examen de l'envoi de soldats dans le cadre du contingent des «Casques bleus» serait fait, de cas en cas, par le Conseil fédéral. Aucun gouvernement ne peut être contraint d'envoyer des troupes à l'étranger.

La Pologne, l'Afghanistan, le Liban, la guerre Iran-Irak, les réactions anglaises puis américaines aux Malouines et à Grenade: quelles sont les images possibles de la menace qui pèse actuellement sur notre pays, bien protégé semble-t-il au centre d'une Europe très industrialisée, à l'abri des tentations guerrières directes?

Les menaces pour un petit Etat d'Europe centrale peuvent apparaître sous des formes diverses: agression directe, terrorisme, troubles sociaux, par exemple. Elles obligent à suivre de manière attentive et sans relâche l'évolution de la situation, à cerner au plus près les hypothèses. Je pense que les efforts entrepris actuellement pour la préparation de la défense dite classique, de la protection des populations et de la défense économique sont à la fois indispensables et crédibles. J'ajouterai que l'attachement au pays et à ses valeurs, la forme morale qui découle de cet attachement sont aussi un antidote aux causes de la menace. Cette volonté de préserver la substance de notre peuple existe; il s'agit de la maintenir.

Dans son rapport du 23 juin 1973 à

l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité, le Conseil fédéral procède à l'analyse de la menace. Il exprime sa position au sujet de la défense générale et de ses composantes qui répondent aux diverses formes que peut prendre cette menace.

L'OTAN recommande une croissance réelle des budgets militaires de 3% par année (ce qui permet théoriquement un renouvellement complet du matériel tous les 33 ans). Si l'on fait abstraction de crédits extraordinaires, quelle devrait être la croissance réelle pour un pays comme la Suisse? N'a-t-on pas atteint aujourd'hui un seuil minimal de crédibilité?

L'important est d'accomplir nos efforts dans la continuité. En outre, il ne faut pas perdre de vue que la capacité de défense d'un pays ne dépend pas seulement de son armement: les composantes de la cohésion nationale, de la volonté de défense de nos compatriotes, de la solidarité sont, elles aussi, essentielles. Quant à la croissance réelle de 0,5 à 1% que nous demandons en Suisse, elle est raisonnable pour un pays dont l'économie est forte. Elle permet de maintenir une armée qui, sans disposer en tout des derniers progrès de la technique, reste crédible.

Les chars représenteraient, en cas de conflit sur sol suisse, les adversaires potentiels. Ils seraient toutefois considérablement gênés dans leur progres-

sion, non seulement en raison des obstacles artificiels, mais également de par la configuration géographique (nombreux cours d'eau, par exemple). Ce qui s'applique à l'adversaire est toutefois aussi partiellement valable pour nous. N'accorde-t-on dès lors pas une importance exagérée aux troupes mécanisées, au détriment de l'équipement des formations d'infanterie?

L'acquisition d'armes est, nous l'avons vu, fonction des moyens financiers limités dont peut disposer un petit Etat. Après avoir amélioré et modernisé l'équipement de la DCA et de l'aviation, il convenait de proposer d'équiper les troupes blindées d'un char de la troisième génération. Un effort devait également être consenti en faveur de l'arme la plus importante en effectifs de l'armée: l'infanterie. Avec l'introduction de l'arme anti-chars Dragon, avec la décision d'acquérir un nouveau fusil d'assaut, avec aussi l'étude de nouveaux systèmes antichars – je pense au Piranha –, la juste part qui revient au combattant individuel est assurée.

Des dépenses importantes en armement nouveau ont été ou seront prochainement consenties. Le budget des constructions militaires ne souffre-t-il pas de cet état de fait et ne risque-t-on pas d'accumuler un retard important en ce domaine?

Le budget des constructions, même s'il est inférieur à celui de l'armement,

n'est pas le «parent pauvre» du département! Mais il est vrai qu'à aller plus bas, l'on connaîtrait des difficultés dans l'instruction et dans l'exploitation.

L'assainissement de l'actuelle place d'armes de Rothenthurm a été contré, ces derniers mois, par toute une série d'«oublis» ou d'erreurs de procédure. Le DMF est-il disposé à faire de nouvelles concessions aux récalcitrants? Si oui, ne risque-t-on pas de mettre en péril la crédibilité de l'instruction donnée à Rothenthurm et, si non, quand peut-on espérer voir la place d'armes achevée?

Je ne pense pas que des négociations menées dans un Etat démocratique engendrent, comme vous le laissez entendre, une concession après l'autre, dans une attitude de démission. Cela d'autant moins que les crédits pour la place d'armes de Rothenthurm ont été accordés par les Chambres fédérales. Les procédures de conciliation ont, pour la plupart, abouti à la satisfaction des parties en présence, tout récemment encore celle relative à la route d'accès à la place d'armes. Sauf difficulté majeure liée à la construction, les délais pourront donc être tenus. Je récuse les termes d'«oublis» et d'«erreurs de procédure» car, s'il y en a eu, ils ne représentent pas «toute une série».

Depuis l'installation des missiles américains, les manifestants pacifistes

semblent avoir rangé leurs slogans. Pensez-vous que la tentation neutraliste est toujours présente en Europe et quel avenir voyez-vous aux mouvements pacifistes en Suisse?

Les minorités ont, dans notre pays, toujours trouvé la compréhension du gouvernement. Les membres et sympathisants des mouvements pacifistes restent, en dépit de l'écho qu'ils recherchent, une très faible minorité. Il en va peut-être différemment dans certains pays d'Europe, où ces mouvements, dans leurs motivations et origines diverses, trouvent un certain appui. Parler d'une tentation neutraliste en Europe, c'est à mon sens oublier l'opinion de la majorité des gens, majorité éprise de liberté et disposée à la défendre.

L'introduction d'un service civil a été rejetée par près de 70% des Suisses. Où en sont les travaux du groupe d'étude mis sur pied par le DMF? Que pensez-vous que l'on fera, à l'avenir aussi, de l'immense majorité des objecteurs, dont l'opposition est due à des motifs politiques, à la crainte de l'effort, à l'égoïsme, etc.?

La commission d'étude que j'ai mise sur pied vient de remettre son rapport. Une décision pourra être prise d'ici à la fin de l'année, qui devrait permettre de prendre mieux en considération les motivations morales et religieuses des véritables objecteurs de conscience, à l'exclusion des réfractaires politiques

(qui ne constituent d'ailleurs pas une «immense majorité» dans l'ensemble des objecteurs).

Le principe de l'emprisonnement pour les objecteurs «non de conscience» restera donc acquis?

Nous ne traitons ni ne traiterons d'aucune façon le problème des réfractaires, celui-ci n'ayant pas à être réglé autrement qu'il l'est maintenant. Quant aux véritables objecteurs de conscience (aux motivations morales et religieuses profondes et reconnues), nous essayons de trouver une solution qui se situe dans le cadre constitutionnel actuel; la Constitution – en particulier l'article constitutionnel instituant l'obligation de servir – restera donc absolument inaltérée.

Certains officiers supérieurs ont été critiqués – devant les Chambres – pour des déclarations faites à titre personnel. Comment voyez-vous l'engagement politique public d'officiers, particulièrement d'officiers instructeurs. L'armée doit-elle être – ou devenir – ce que de Gaulle appelait «la grande muette»?

L'armée suisse est une armée de citoyens-soldats, et chaque citoyen est en droit de s'exprimer en son nom personnel. Mais les chefs de l'armée doivent mesurer que l'impact de leurs déclarations publiques est grand, parce que lié aux fonctions mêmes qu'ils exercent.

Comment comprendre ce «est en droit de s'exprimer»? Est-ce une invitation à s'exprimer?

L'appartenance à l'armée, à quel que échelon que ce soit, ne doit pas entraîner une aliénation de la liberté d'expression; ce n'est pas parce qu'on est militaire qu'on doit observer une attitude différente, plus restrictive que celle du citoyen non militaire. Au-delà de la réflexion théorique, il y a un principe d'opportunité qui doit intervenir, particulièrement pour ceux qui occupent des fonctions dirigeantes de l'armée (par exemple les membres de la CDM) ou en tant que membres de l'administration militaire dans son ensemble (instructeurs comme collaborateurs du DMF). Pour ceux-ci, les déclarations en rapport direct ou indirect avec l'armée seront interprétées un peu ou beaucoup comme l'expression d'un avis lié à la fonction que revêtent ces gens. La généralisation qu'on ne manquerait pas de faire de leurs propos doit dès lors être appréciée clairement et conduire les personnes concernées à bien étudier leurs propos avant de se prononcer.

Le but de l'instruction est l'aptitude au combat, à la guerre. Afin d'être efficace, un soldat se doit d'obéir aveuglément à certains automatismes, qui lui rendront l'esprit clair au moment où il se trouvera confronté physiquement à l'adversaire. Comment – dans une société de temps de paix très confortable – peut-on inculquer ces

automatismes? Par la discipline, la psychologie?

La discipline, la motivation, l'endurance, l'instruction aux armes et appareils sont les principales garanties du succès au combat. Notre système a ceci de fort qu'il tire parti, au sein de l'armée, des connaissances et de l'esprit d'initiative requis dans la vie civile. L'effort exigé est plus important, puisqu'une discipline sans compromis est la base même de la vie militaire, mais que la capacité de prendre des initiatives fait souvent la décision, sur le champ de bataille.

Lors de la conférence de presse annuelle du DMF, en février à Thoune, vous avez évoqué votre intention d'intervenir afin d'arriver à une meilleure coordination des études et du service militaire, particulièrement en Suisse romande. Des actions concrètes ont-elles déjà été faites en ce domaine?

L'institution, déjà ancienne, des commissions de coordination armée-université a, jusqu'ici, apporté de bons résultats. Il faut aller plus loin: déjà, nous avons créé la possibilité, pour les étudiants, d'accomplir dans certaines armes leur école de sous-officiers et leur «paiement de galon» pendant les vacances universitaires, évitant ainsi de perdre des semestres d'étude; nous apprécierons les effets de cette innovation avant de décider d'étendre ce système.

Une des missions de l'armée consiste en un «service d'ordre». Des engagements tels que celui de l'année passée à Genève sont-ils souhaitables, se répèteront-ils?

Le service d'ordre est, en premier lieu, l'affaire des cantons. La troupe n'aurait, je tiens à le souligner, que des missions subsidiaires de garde. Subordonnée à l'autorité politique, l'armée remplit les missions qui lui sont confiées. Son engagement est positivement ressenti, à l'intérieur et à l'extérieur de l'armée, dès lors qu'elle œuvre pour la préservation de la paix. La Conférence de Genève sur la Palestine, en 1983, en est un exemple.

L'engagement de l'armée à Kaiser-augst, au cas où il devrait intervenir, serait-il dès lors à interpréter comme une mission de préservation de la paix?

Les missions de l'armée dans le cadre du service d'ordre ne se limitent pas à la préservation de la paix. L'armée pourrait ainsi être engagée à titre supplétif pour d'autres missions d'ordre, pas en rapport direct avec la paix, si ce n'est la paix intérieure. Le Conseil fédéral est ferme et restrictif à la fois:

– *ferme*: l'armée, constitutionnellement et légalement, peut être appelée à effectuer deux types de service principaux, l'un pour maintenir l'intégrité de notre territoire et défendre notre neutralité, et l'autre pour contribuer à

l'ordre intérieur si les forces de police, cantonales en particulier, n'y suffisent pas;

– *restrictif*: d'une part, il faut analyser de manière approfondie la situation (examen du cas particulier, évaluation sereine de son importance, de ses conséquences et des moyens à disposition de la police) et ne déclencher un tel service d'ordre qu'en cas d'extrême nécessité; il ne faut dès lors pas céder à l'émotion et perdre de vue le principe fondamental de la proportionnalité; le Conseil fédéral ne veut pas, d'autre part, que l'armée ait à préparer des troupes dévolues à ce service et que leur structure et leur instruction conduiraient à être des «unités spécialisées». Si la mission de service d'ordre doit être dévolue à l'armée, il faut instruire de manière générale les troupes et non pas former un «bataillon de l'ordre intérieur».

On manque cruellement d'instructeurs, particulièrement au niveau de la compagnie (instructeurs d'unité). Quelles mesures prenez-vous prendre pour remédier à cet état de fait? Des transferts au sein du DMF sont-ils encore possibles ou faut-il supprimer le blocage du personnel de la Confédération pour cette catégorie tout à fait particulière de «fonctionnaires»?

Je m'emploie à doter correctement le corps des instructeurs. A vrai dire, le problème ne réside pas uniquement dans le blocage du personnel ni dans les limites de la politique des transferts

internes de personnel; il réside surtout dans le recrutement de jeunes instructeurs prêts à remplir une mission qui demeure exigeante. Les mesures visant à rajeunir ce corps ont déjà permis d'augmenter le nombre des instructeurs d'unités. En matière de personnel, les instructeurs figurent parmi nos vraies priorités.

Quelles sont toutefois les mesures concrètes que vous avez prises jusqu'à présent pour augmenter le nombre des instructeurs?

Il faut remarquer que le blocage du personnel n'est pas la raison essentielle des difficultés actuelles puisque, même sans ce blocage du personnel, le recrutement n'aurait pas été beaucoup plus important; nous devons plutôt nous entraîner à la recherche d'une meilleure motivation, améliorer la planification et les conditions sociales et morales d'engagement. Des efforts ont déjà été faits pour créer un environnement aussi favorable que possible, sans faire la moindre concession sur les exigences et en annonçant clairement que le métier d'instructeur est difficile, exigeant, qu'il vous pousse à donner souvent, dans des domaines très divers, le meilleur de soi-même. Vouloir ainsi maintenir les instructeurs de plus de 40-45 ans au niveau de la compagnie avec le désir d'éviter la prétendue «surabondance» de colonels est irréalisable car l'instructeur aura donné, à cet âge, le maximum de lui-même avec, en moyenne, deux

soirs par semaine et un week-end par mois d'occupés. Le problème a été déjà partiellement résolu en anticipant la mise à la retraite des colonels à 58 ans; ce régime donne entièrement satisfaction.

L'attitude de certains parlementaires, reflétée d'ailleurs en partie par le report de la décision relative au char Léopard II, et les sondages d'opinion défavorables quant à l'achat de ce char ne sont-ils pas le signe d'une méfiance vis-à-vis du DMF?

Le capital de confiance à l'égard de l'armée et du DMF de la part du peuple est indispensable à l'accomplissement de nos travaux; nous ne pouvons pas équiper l'armée sans un consensus à la base. Ce capital à l'égard de l'institution existe et la volonté de disposer d'une armée de milice à conscription obligatoire a été d'ailleurs confirmée de manière remarquable le 26 février 1984. Sans vouloir tirer du résultat de ce scrutin des conclusions excessives, je crois pouvoir objectivement constater que c'est là une démonstration de confiance marquée de la part du peuple suisse. Les dépenses militaires sont partout et toujours un sujet qui ne déclenche pas l'enthousiasme; je n'ai dès lors jamais eu la prétention de parvenir à des 99,9% ou à des 100,1% des «démocraties populaires» quant à l'acquiescement à ses dépenses. Nous devons tout faire pour augmenter notre capital de confiance et je souhaite que le relais du

Parlement, qui examine les choses avec minutie, pourra contribuer à expliquer clairement et publiquement les justifications nécessaires. Je souhaite dès lors, dans les deux plénums, des débats très clairs et très informés.

Le jugement populaire est très difficile à établir sur tel ou tel projet particulier. C'est moins la confiance générale – telle qu'elle s'est exprimée le 26 février – que la confiance spécifique qu'on peut avoir en telle ou telle attitude du DMF sur tel ou tel projet particulier qui peut faire problème. On touche ici à l'«impossibilité démocratique» de vouloir régler sur la place publique l'ensemble des problèmes. Dans un cas comme le Léopard II, il a fallu ainsi plusieurs années, au DMF et à l'extérieur, pour préparer ce dossier et tirer au clair l'ensemble des questions militaires, techniques, commerciales et financières qui accompagnent cette décision. Il a fallu ensuite au Conseil fédéral des heures d'étude et d'examen. Il faut maintenant à une commission du Conseil des Etats plusieurs séances, entrecoupées d'examen complémentaires et d'analyses de dossiers volumineux... Ce type d'information dans le détail ne peut pas être vraiment appréhendé au niveau populaire et se traduit par «oui» ou «non». Tout doit dès lors être entrepris pour reconforter chaque fois le climat de confiance, non pas par de la propagande, mais par de l'information, afin que le peuple, qui n'a pas la possibilité purement technique – quant à la procédure – de pouvoir

approfondir l'examen de ces questions, sache qu'il n'est pas mystifié par les dispositions qui sont prises par ses élus, par les parlementaires en l'occurrence. A noter en outre que, si l'on devait arriver à un référendum en matière de crédits d'armement, cela engendrerait deux politiques complètement différentes, une pour les crédits militaires, l'autre pour les crédits civils pas du tout visés par cette initiative.

Il faut également constamment rappeler à nos concitoyens que la part du budget militaire dans les budgets publics n'a fait que décroître ces vingt dernières années; alors que toutes les autres dépenses se multipliaient par 5, 6, 15 ou 20, la valeur réelle des dépenses militaires est restée environ la même. Dans le ménage des collectivités publiques (Confédération, cantons et communes), les dépenses militaires occupent une part toujours plus réduite. Une autre preuve de la modicité de l'effort militaire suisse se voit dans la relation entre le budget militaire et le produit national brut; il n'y a que l'Autriche qui se trouve en dessous de notre niveau, et nous-mêmes effleurons, sans les atteindre, les 2%, ce qui est extrêmement modeste.

Il n'y a en outre que la Suisse à pousser aussi loin le pouvoir parlementaire de décision en matière d'armement. Nous allons au-delà du seul crédit d'engagement, le Parlement ayant en réalité dans ces matières le choix du modèle, de la formule et des méthodes d'acquisition. Je me réjouis

de ce processus démocratique, qui correspond à l'esprit de l'armée populaire que connaît la Suisse. L'inconvénient réside dans la longueur des processus.

Afin de réduire les dépenses militaires, des projets curieux avaient été formulés. Parmi ceux-ci, citons en particulier la suppression du poignard d'officier, ce qui avait provoqué une opposition massive dans la population. Ce projet a-t-il entre-temps été abandonné?

Autant de citoyens-soldats, autant, ou presque, de propositions et d'avis visant à améliorer, à modifier l'armée. Parmi ces propositions (d'efficacité très inégale!), la suppression du poignard d'officier, pour réaliser des économies. Cette proposition n'a pas été suivie et j'en suis heureux, car je suis très attaché à ce que le militaire porte une arme, c'est-à-dire le symbole de sa volonté de défense.

Une question précise à propos des officiers auto puisque vous êtes vous-même officier des troupes de transport. On parlait de réduire considérablement le nombre de ceux-ci au cours des années prochaines. Pouvez-vous nous donner des précisions à ce sujet?

Il a été établi que les effectifs des états-majors sont trop importants. L'analyse des fonctions des aides de commandement est actuellement en cours, et pourrait amener le DMF à

décider de la suppression progressive de certaines d'entre elles. Les officiers auto pourraient, dans les prochaines années, connaître une réduction de leurs effectifs d'un cinquième environ. Une telle mesure ne serait exécutée que progressivement, notamment en renonçant à repourvoir les postes devenus vacants. Décision non encore prise.

Avez-vous un message particulier à adresser, par l'intermédiaire de la RMS, aux officiers de notre pays?

Je vous remercie de me donner cette occasion. Je demeure convaincu que, dans notre démarche militaire, nous avons, par rapport à d'autres démarches de départements civils par exemple, une difficulté supplémentaire: celle de la perception réelle par le peuple, la Suisse et ses citoyens, du danger potentiel et de la valeur de ce que nous pouvons opposer à ce danger; lorsque le Conseil fédéral décide ou propose au Parlement une révision de l'AVS par exemple, le problème est assez clair: on voit ce que cette révision pourra coûter et ce qu'elle entraînera comme conséquences sur les rentes allouées. Il en va de même pour un plan autoroutier avec un tracé précisé avant le premier coup de pioche. Le DMF au contraire est renseigné sur la potentialité du danger, sur sa nature et les risques réels qu'il faut apprécier, mais qui ne relèvent pas des sciences exactes; précise pour un certain nombre d'éléments, la

menace l'est moins quant à la perspective de l'utilisation de ces moyens contre nous, des conjonctions politico-militaires qui pourraient jouer, etc. On peut se faire toutefois une idée assez vraisemblable du danger encouru et même, dans plusieurs cas, de l'image du champ de bataille de la guerre de demain. Il est difficile pourtant de transmettre cette image d'une façon vraisemblable et limpide, car certains éléments sont secrets et – surtout – parce que cela requiert, comme pour l'armement en quelque sorte, un nombre considérable d'informations. Il faut donc, ici encore, souhaiter la confiance.

Deuxièmement, quant à la nature du bouclier que nous voulons constituer: ce bouclier ne peut pas être absolu, on ne peut pas être armé pour résister à tout et disposer des derniers «gadgets». Nous devons plutôt trouver une forme d'armée – elle existe en Suisse aujourd'hui déjà – qui continue de rendre trop coûteux le prix d'entrée en Suisse pour un éventuel agresseur étranger. Nous ne prétendons pas à l'absolu, qui n'est pas dans nos moyens et n'aurait pas de sens d'ailleurs, mais il existe, pour transmettre l'image exacte de ce qu'est l'armée suisse, de ses possibilités actuelles, de ce qu'elle devrait être dans les dix et vingt prochaines années, un problème de transmission et de connaissances. La connaissance des conditions dans lesquelles l'armée pourrait être enga-

gée et des moyens que nous avons pour notre défense impliquent des éléments de confiance de la part du peuple, qui n'a pas la possibilité d'appréhender de manière très tangible et concrète ce domaine de l'activité de la Confédération.

C'est là que les gens qui participent plus particulièrement à l'effort militaire, je pense notamment aux cadres de tous les niveaux, peuvent et doivent jouer un rôle de citoyens: ils peuvent ainsi contribuer à informer, à faire connaître, à faire réfléchir sur la nature de nos problèmes et sur les solutions que nous suggérons afin que celles-ci soient partagées encore par un plus grand nombre.

Je n'entends pas que les officiers de l'armée suisse s'organisent en «comités d'action civique», bien sûr; un activisme de leur part serait d'ailleurs mal ressenti; leur rôle, leur ascendant ne doivent toutefois pas se limiter aux seules périodes de service militaire et au strict cadre des troupes qu'ils ont à commander, mais doivent se prolonger dans le temps et dans l'espace, de manière à faire passer notre message et pour que la Suisse continue de vivre en confiance, non seulement avec l'armée, mais aussi avec l'autorité fédérale qui a à équiper et à engager cette armée.

*Propos recueillis par le lieutenant
Dominique Reymond*